

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 08/31/2016 Date de révision: 10/17/2016 Version: 655B-2016c

SECTION 1: Identification

Identification

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener
Code du produit : 655-B, 655-CH, 655-EH

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Agent de durcissement pour résine époxyde.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 866-937-8797 or 989-684-7286
www.westsystem.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS)



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement (GHS)

Danger

Mentions de danger (GHS)

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (GHS)

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-[[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyle]propyle	(n° CAS) 68683-29-4	20 - 50
Non dangereux	(n° CAS) N/A	10 - 30
Triéthylènetétramine	(n° CAS) 112-24-3	1 - 10
m-phénylenebis(méthylamine)	(n° CAS) 1477-55-0	1 - 10
Phénol, 2,4,6-tris[(diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec triéthylènetétramine	(n° CAS) 1101788-77-5	1 - 5
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	(n° CAS) 112945-52-5	1 - 5
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	(n° CAS) 90-72-2	1 - 5
2-Pipérazin-1-yléthylamine	(n° CAS) 140-31-8	1 - 5
Tétraéthylènepentamine	(n° CAS) 112-57-2	1 - 5

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/lésions après ingestion

: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Nitrosamines. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à de la sciure, des copeaux de bois ou autres matériaux celluloseux. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.

Réactivité

: Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêche la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Ne pas absorber avec du papier, des chiffons ou d'autres matériaux combustibles.

Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Lorsque mélangé à de la résine époxydes présents en grandes quantités, ce produit peut causer une réaction exothermique capable de générer suffisamment de chaleur pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger de l'humidité. Température de conservation : 40°F (4°C) - 90°F (32°C).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-[[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyl]propyle (68683-29-4)		
Non applicable		
Non dangereux (N/A)		
Non applicable		
Triéthylènetétramine (112-24-3)		
AIHA	WEEL TWA (mg/m ³)	6 mg/m ³ (Absorbed via skin)
AIHA	WEEL TWA (ppm)	1 ppm
m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)		
ACGIH	Limite ACGIH (mg/m ³) (plafond?)	0,1 mg/m ³

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

m-phénylenebis(méthylamine) (1477-55-0)		
NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Phénol, 2,4,6-tris[[diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec triéthylènetétramine (1101788-77-5)		
AIHA	WEEL TWA (mg/m ³)	6 mg/m ³
AIHA	WEEL TWA (ppm)	1 ppm
Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Inhalable) 3 mg/m ³ (Respirable)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	6 mg/m ³ (Amorphous silica) 15 mg/m ³ (Total dust) 5 mg/m ³ (Respirable)
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)		
Non applicable		
2-Pipérazin-1-yléthylamine (140-31-8)		
Non applicable		
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)		
AIHA	WEEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
AIHA	WEEL TWA (ppm)	1 ppm

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Protection des mains

: Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire

: Porter des lunettes de protection (contre les poussières/les éclaboussures, correctement ajustées) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

Autres informations

: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Gel
Couleur	: Caramel
Odeur	: Aminé(e)
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10,96
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 300 °F (149°C) (Estimation basée sur des produits similaires)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Densité relative	: 0,99
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

Autres informations

Teneur en COV	: 7,6 g/l (0.06 lbs/gal)
Densité apparente	: 8,25 lb/gal (0.99 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'entreposage.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Une masse de plus de deux kilogrammes (une livre) de produit combinée à de la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides. Matières oxydantes. Composés halogénés.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Nitrosamines.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-[[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyl]propyle (68683-29-4)	
DL50 orale rat	> 15400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
Triéthylènetétramine (112-24-3)	
DL50 orale rat	1716 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1465 mg/kg
m-phénylenebis(méthylamine) (1477-55-0)	
DL50 orale rat	980 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	1,34 mg/l/4h
Phénol, 2,4,6-tris[[diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec triéthylènetétramine (1101788-77-5)	
DL50 orale rat	1716 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1465 mg/kg
Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)	
DL50 orale rat	2169 mg/kg
2-Pipérazin-1-yléthylamine (140-31-8)	
DL50 orale rat	2097 mg/kg
DL50 cutanée lapin	866 mg/kg

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Tétraéthylène-pentamine (112-57-2)	
DL50 orale rat	2140 - 3990 mg/kg
DL50 cutanée lapin	660 – 1260 mg/kg

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Triéthylène-tétramine (112-24-3)	
CL50 poisson 1	570 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static])
CE50 Daphnie 1	31,1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	495 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas)

2-Pipérazin-1-yléthylamine (140-31-8)	
CL50 poisson 1	1950 - 2460 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	32 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static])

Tétraéthylène-pentamine (112-57-2)	
CL50 poisson 1	420 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [static])
CE50 Daphnie 1	24,1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Persistence et dégradabilité

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener	
Persistence et dégradabilité	Non établi.

Potentiel de bioaccumulation

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Triéthylènetétramine (112-24-3)	
BCF poissons 1	(aucune bioaccumulation prévue)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,4

2-Pipérazin-1-yléthylamine (140-31-8)	
BCF poissons 1	(aucune bioaccumulation prévue)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,48

Tétraéthylènepentamine (112-57-2)	
BCF poissons 1	(aucune bioaccumulation prévue)
Coefficient de partage n-octanol/eau	< 1

Mobilité dans le sol

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-([2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyl)propyle	(n° CAS) 68683-29-4	Aucune donnée disponible
Non dangereux	(n° CAS) N/A	Aucune donnée disponible
Triéthylènetétramine	(n° CAS) 112-24-3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
m-phénylenebis(méthylamine)	(n° CAS) 1477-55-0	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Phénol, 2,4,6-tris[(diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec triéthylènetétramine	(n° CAS) 1101788-77-5	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	(n° CAS) 112945-52-5	Aucune donnée disponible
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	(n° CAS) 90-72-2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
2-Pipérazin-1-yléthylamine	(n° CAS) 140-31-8	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Tétraéthylènepentamine	(n° CAS) 112-57-2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 2; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences du DOT et TMD

Non réglementé

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

Non réglementé

Transport par air

WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Conformément aux exigences de IATA

Non réglementé

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-[[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyle]propyle (68683-29-4)

Flag réglementaire EPA TSCA

XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Phénol, 2,4,6-tris[(diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec triéthylènetétramine (1101788-77-5)

Flag réglementaire EPA TSCA

P - P - Indique une substance associée à un avis de préfabrication déjà envoyé.

Les secrets commerciaux relatifs au SIMDUT du Canada : Le numéro LCRRMD associé à cette demande est #10444. La date du dépôt de la demande est 2016-10-13.

Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Triéthylènetétramine (112-24-3)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

m-phénylenebis(méthylamine) (1477-55-0)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

2-Pipérazin-1-yléthylamine (140-31-8)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Tétraéthylènepentamine (112-57-2)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 08/31/2016

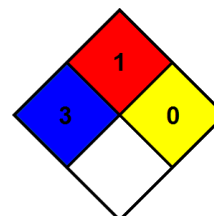
Date de révision : 01/16/2017

Autres informations : Aucun(e).

Danger pour la santé NFPA : 3

Danger d'incendie NFPA : 1

Réactivité NFPA : 0



WEST SYSTEM® G/flex® 655 Part B Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Notation HMIS III

Santé	: 3 Danger sérieux
Inflammabilité	: 1 Danger léger
Physique	: 0 Danger minime

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.